

2013-02-11
2012-3968

SENCOR® SOLUPAK®

GROUPE 5 HERBICIDE

AGRICOLE

HERBICIDE

GRANULÉS MOUILLABLES

CONTENU NET : 2,5 KILOGRAMMES
(5 sachets solubles dans l'eau de 500 grammes)

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

GARANTIE : métribuzine 75 %

N° D'HOMOLOGATION 20968 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARDER LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU DANS CE CONTENANT ET ENTREPOSER
CE DERNIER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.



ATTENTION

POISON

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro d'urgence suivant 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Pour renseignements supplémentaires, se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS

• GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

Pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les opérateurs et autres personnes manipulant le produit doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des lunettes de protection ou un écran facial;
- des chaussures avec des bas.

REMARQUE :

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Amener la victime dans un lieu sûr et non contaminé. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres récoltes. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de SENCOR SOLUPAK. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois. Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

ÉLIMINATION

1. Ne pas réutiliser le sac extérieur. Rendre le sac extérieur vide inutilisable.
2. Éliminer le sac extérieur conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SENCOR et SOLUPAK sont des marques déposées de Bayer.

120917

SENCOR® SOLUPAK®

GROUPE 5 HERBICIDE

AGRICOLE

HERBICIDE

GRANULÉS MOUILLABLES

CONTENU NET : 2,5 KILOGRAMMES
(5 sachets solubles dans l'eau de 500 grammes)

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

GARANTIE : métribuzine 75 %

N° D'HOMOLOGATION 20968 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARDER LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU DANS CE CONTENANT ET ENTREPOSER
CE DERNIER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.



ATTENTION

POISON

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro d'urgence suivant 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

INDEX

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	6
PRÉCAUTIONS.....	6
PREMIERS SOINS.....	6
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	7
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT.....	7
NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR.....	7
ÉLIMINATION.....	8
MODE D'EMPLOI.....	8
MODE D'EMPLOI POUR LE MÉLANGE DES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU.....	8
DIRECTIVES CONCERNANT LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION.....	8
DELAI AVANT LE RETOUR AU CHAMPS.....	9
GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION.....	10
ZONES TAMPONS.....	10
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.....	11
UTILISATION POUR L'EST DU CANADA.....	12
RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS.....	12
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES.....	12
TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS.....	13
RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS.....	13
SOYA.....	15
POMMES DE TERRE.....	24
MAÏS DE GRANDES CULTURES.....	27
TOMATES.....	28
ASPERGERAIES (établies).....	30
LUPINS BLANCS DOUX.....	30
CAROTTES DE TRANSFORMATION.....	31
ARBRES FRUITIERS NOUVELLEMENT PLANTÉS.....	31
PLANTATIONS ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS.....	32
BLEUETS EN CORYMBE NOUVELLEMENT PLANTÉS.....	33
TOMATES TRANSPLANTÉES (destinées au marché frais seulement).....	34
UTILISATIONS POUR L'OUEST DU CANADA.....	34
RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS.....	35
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES.....	35
TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS.....	37
RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS.....	37
BLÉ ET ORGE DE PRINTEMPS.....	39
BLÉ D'HIVER (MILIEU SEMI-ARIDE).....	40
POIS DE GRANDE CULTURE.....	41
POIS DE CONSERVERIE.....	43
POIS CHICHES.....	43
LENTILLES.....	44
SOYA.....	46
FÉVEROLES.....	47
POMMES DE TERRE.....	48
POMMES DE TERRE - APPLICATION PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION.....	50
ASPERGERAIES (établies).....	52
BRISE-VENT.....	52
BLEUETS EN CORYMBE NOUVELLEMENT PLANTÉS.....	53
LUPIN BLEU.....	53

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

Pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les opérateurs et autres personnes manipulant le produit doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des lunettes de protection ou un écran facial;
- des chaussures avec des bas.

REMARQUE :

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Amener la victime dans un lieu sûr et non contaminé. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le com posé ne provoque pas de sy mptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Ne pas utiliser de tiges ou de feuilles traitées pour l'alim entation humaine ou animale à moins d'avis contraire sur l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions m étéorologiques favorisent la dérive. Ne pas permettre au brouillard de dériver sur des végétaux désirables.
- Ne pas contaminer l'eau avec les eaux de rinçage de l'équipement.
- Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou sur des terrains où de l'eau de surface est présente.
- L'utilisation de ce produit chim ique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.
- Après le traitem ent et pendant les épisodes de pluie suffisam ment importants pour causer du ruissellement, ces produits chimiques peuvent atteindre les eaux de surface, y compris les cours d'eau et les réservoirs.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats a quatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traite ment. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les pluies abondantes, une pente m odérée à abrupte, un sol nu ou m al drainé (p. ex. les sols com pactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme l'argile). Il faut éviter d'épandre ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Ne pas excéder les doses recom mandées sur l'étiquette. Un traitem ent inégal (chevauchement des largeurs d'application, variation de la vitesse d' avancement, pulvérisation pendant les virages en bout de cham p, etc.) peut endommager les cultures et accroître les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Après la récolte, les pratiques culturales qui assurent un mélange du sol complet peuvent contribuer à réduire les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Ce produit ne doit pas être utilisé avec d' autres produits, sauf si la présente étiquette en fait m ention spécifiquement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'he rbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de SENCOR SOLUPAK. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le rem plir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvé risation. Répéter le procédé une deuxièm e fois. Faire un dernier rinçage en rem plissant le réservoir d' eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circ uit de pulvérisation. Nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

ÉLIMINATION

4. Ne pas réutiliser le sac extérieur. Rendre le sac extérieur vide inutilisable.
5. Éliminer le sac extérieur conformément à la réglementation provinciale.
6. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

MODE D'EMPLOI POUR LE MÉLANGE DES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU

Les sachets ci-inclus sont hydrosolubles, c'est-à-dire qu'ils se dissolvent complètement dans l'eau. Ouvrir le sac qui contient les sachets et déposer le nombre requis de sachets, non ouverts, dans le réservoir du pulvérisateur, tel qu'indiqué ci-dessous. Manipuler le moins longtemps possible les sachets parce que toute exposition à l'humidité peut causer la rupture de l'enveloppe. Ne pas mouiller les sachets avant de les déposer dans le réservoir. Ne pas manipuler les sachets avec les mains humides. Bien refermer le sac pour protéger les sachets non utilisés.

1. Remplir le réservoir au quart ou au tiers avec de l'eau.
2. Pendant que les systèmes de recirculation et d'agitation sont en marche, déposer le nombre requis de sachets hydrosolubles, tel que déterminé au moyen du tableau «Applications recommandées», dans le réservoir du pulvérisateur, tout en continuant à remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau désiré. Un sachet contient 500 grammes de SENCOR SOLUPAK. S'il est établi, d'après le tableau «Applications recommandées» que 5 kg de SENCOR SOLUPAK sont nécessaires, mettre 10 sachets de 500 grammes dans le réservoir du pulvérisateur. Les sachets devraient se dissoudre complètement en 5 à 10 minutes.
3. Comme pour tout autre pesticide, maintenir une agitation adéquate avant et pendant la pulvérisation.

ATTENTION : Ne pas utiliser les sachets dans les fertilisants liquides. Ne pas utiliser les sachets en mélange en réservoir avec des produits qui contiennent du bore ou qui libèrent du chlore libre. La réaction entre les sachets solubles dans l'eau et le bore ou le chlore libre provoque la formation d'un plastique insoluble dans l'eau ou dans les solvants tels que le carburant diesel, le kérosène, l'essence ou l'alcool.

DIRECTIVES CONCERNANT LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION

- Il est essentiel que le pulvérisateur soit étalonné correctement avant de procéder à un traitement.
- Pression de pulvérisation - de 150 à 275 kPa; pour les lentilles, les pois de grand culture et les pois de conserverie, ne pulvériser qu'à 275 kPa.
- Volume de pulvérisation - se reporter à la section appropriée de chaque culture pour connaître les volumes d'eau requis.
- Utiliser des tamis d'au moins 0,3 mm (50 mailles) dans les buses et les filtres du pulvérisateur (les filtres en feutre ou dont les mailles sont plus petites se bloqueront). On recommande l'utilisation d'un tamis 16 mailles du côté admission de la pompe.
- Utiliser des buses 6502, 8002 ou TK2 ou des buses de plus fort calibre.
- Ne pas utiliser de pulvérisateur à jet d'air ou d'autre matériel de pulvérisation haute pression pour un traitement avec SENCOR SOLUPAK.
- L'AGITATION DOIT ÊTRE VIGOUREUSE ET CONTINUE PENDANT LE REMPLISSAGE ET LA PULVÉRISATION AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE APPROPRIÉ. L'agitation assurée par la conduite de retour est insuffisante. Il faut que le pulvérisateur soit doté d'un tube de barbotage, d'un jet d'agitation ou d'un dispositif d'agitation mécanique. L'agitation doit engendrer des ondulations à la surface du liquide. La

pompe doit fournir un débit adéquat au système de dérivation ou d'agitation par jet afin de maintenir un mélange homogène et ce, même lorsque les rampes sont en fonction.

- Vérifier fréquemment le pulvérisateur pendant les traitements pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il produit un brouillard uniforme.
- Éviter les chevauchements qui entraînent un dépassement des taux recommandés.
- NE PAS ÉPANDRE CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE.

Avant d'utiliser SENCOR SOLUPAK selon les diverses possibilités figurant sur la présente étiquette, examiner le matériel de pulvérisation et s'assurer qu'il est entièrement propre et exempt de rouille ou de corrosion. Pour éviter toute contamination par des résidus de pesticides utilisés antérieurement, rincer les conduites avec de l'eau propre ou les détergents recommandés. Éliminer les eaux de rinçage en utilisant une méthode approuvée.

Voir, sur l'étiquette des autres produits, les méthodes de mélange recommandées. Voici la séquence de mélange recommandée pour SENCOR SOLUPAK:

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir ravitailleur au quart avec de l'eau.
2. Mettre les circuits de recirculation et d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité recommandée de SENCOR SOLUPAK.
4. Si le mélange contient des poudres mouillables ou d'autres produits se dispersant dans l'eau, voir les directives spécifiques au mélange sur l'étiquette des produits en question.
5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec la quantité d'eau désirée.
6. Si le mélange contient des concentrés émulsifiables ou d'autres produits solubles, ajouter ces produits vers la fin du remplissage du réservoir du pulvérisateur.
7. Poursuivre l'agitation pendant le transport et la pulvérisation et ce, jusqu'à ce que le réservoir du pulvérisateur soit vide.

Les mélanges contenant SENCOR SOLUPAK doivent être maintenus en agitation en tout temps et pulvérisés immédiatement. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. La qualité de l'eau, le pH, la température et d'autres caractéristiques du mélange peuvent influencer sur la durée de conservation du mélange.

REMARQUE : S'il y a arrêt de la pulvérisation et de l'agitation avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, les matières en suspension se déposeront au fond du réservoir. Lorsque la pulvérisation doit être interrompue, il est recommandé de poursuivre l'agitation jusqu'à ce que la pulvérisation reprenne. Si l'agitation doit être interrompue avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, respecter les étapes suivantes avant de reprendre la pulvérisation :

1. Enlever le filtre principal.
2. Mélanger mécaniquement la solution (à l'aide d'une palette, etc.) avant de redémarrer la pompe. S'assurer que les sédiments se déplacent hors de la zone basse du réservoir.
3. Démarrer l'agitation à plein régime.
4. Gratter, avec la palette, les coins du réservoir.
5. Réinstaller le filtre principal.

À la fin de chaque journée de pulvérisation, rincer le réservoir et les conduites du pulvérisateur avec de l'eau.

DELAI AVANT LE RETOUR AU CHAMPS

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant le traitement. Exception : si le produit est injecté ou incorporé au sol, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Pulvérisation sur de grandes cultures : **NE PAS** épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

ZONES TAMPONS

Les zones tampons indiquées dans le tableau sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, régions boisées, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Culture	Méthode d'épandage	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :						
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :			Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :			Habitats terrestres
		< 1 m	1-3 m	> 3 m	< 1 m	1-3 m	> 3 m	
Toutes les cultures sauf la tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	5	2	1	5	2	1	10
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	2	1	0	2	1	0	3
	Pulvérisateur de grandes cultures muni de buses à jet conique	4	1	1	4	1	1	5
Tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	10	3	1	5	2	1	15
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	3	1	0	2	1	0	5
	Pulvérisateur de grandes cultures muni de buses à jet conique	5	2	1	4	1	1	10

Au moment d'employer un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, il faut noter que SENCOR SOLUPAK, est un herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à SENCOR SOLUPAK et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner SENCOR SOLUPAK ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Inc. par Internet à www.bayercropscience.ca ou par téléphone au numéro 1-888-283-6847.

UTILISATION POUR L'EST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

SENCOR SOLUPAK assure une suppression des mauvaises herbes sélective dans les cultures suivantes :

EST DU CANADA
<ul style="list-style-type: none">• Soya• Pommes de terre• Maïs de grandes cultures• Tomates transplantées (cultivées pour la transformation seulement)• Aspergeraies (établies)• Lupins blancs doux• Carottes de transformation• Arbres fruitiers (nouvellement plantés et établis)• Bleuets en corymbe (nouvellement plantés)• Tomates transplantées (destinées au marché frais seulement)

SENCOR SOLUPAK peut endommager certaines cultures de rotation :

- Les cultures suivantes : oignon, céleri, poivron, chou, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à SENCOR SOLUPAK et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec SENCOR SOLUPAK pendant l'année de l'application ou l'année suivante.
- Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où SENCOR SOLUPAK a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : SENCOR SOLUPAK HERBICIDE NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉÉSISTANT AUX TRIAZINES.

GRAMINÉES

Brome des seigles	Sétaire géante
Digitaire sanguine	Sétaire glauque
Échinochloa pied-de-coq	Sétaire verte
Panic capillaire	Sorgho d'Alep (jeunes pousses)
Panic d'automne	

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Abutilon	Patate douce
Amarante à racine rouge	Petite herbe à poux
Amarante fausse-blite	Pissenlit (jeunes pousses)
Bourse-à-pasteur	Renouée liseron ²
Chénopode blanc	Renouée persicaire
Lampourde glouteron	Renouée scabre
Sida épineuse ¹	Soude roulante
Mollugine verticillée ¹	Spargoute des champs ³
Moutarde des champs	Stellaire moyenne
Ortie royale ³	Stramoine commune ¹
Oxalide dressée ¹	Tabouret des champs ²

1. PRÉLEVÉE seulement
2. POSTLEVÉE seulement
3. Répression à l'aide de plusieurs applications de 200 g/ha en postlevée.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES (EST DU CANADA) dans le maïs de grande culture avec SENCOR SOLUPAK mélangé en réservoir avec des herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum et de l'atrazine ou Primextra II Magnum.

GRAMINÉES

Digitaire astringente	Panic d'automne
Digitaire sanguine	Sétaire géante
Échinochloa pied-de-coq	Sétaire glauque
Panic capillaire	Sétaire verte

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Abutilon	Petite herbe à poux
Amarante à racine rouge	Pourpier potager
Chénopode blanc	Renouée liseron
Moutarde des champs	Renouée persicaire
Morelle d'Amérique	Renouée scabre

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de SENCOR SOLUPAK recommandées sont fonction de la texture du sol et de sa teneur en matière organique. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. Si il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec son représentant Bayer CropScience, son conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents de sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono-argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser SENCOR SOLUPAK sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

TRAITEMENT DE PRÉSEMIS SURFACE OU NON SÉLECTIF :

- Dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail réduit du sol, de travail du sol sur billons, de cultures en bandes ou de semis direct.
- SENCOR SOLUPAK seul ou en mélange en réservoir peut être utilisé pour un traitement en pleine surface jusqu'à 30 jours avant le semis.

- Si cela est possible, ne pas déplacer le sol traité à côté du rang ou déplacer du sol non traité sur la surface du sol au moment du semis, car l'efficacité de l'herbicide peut être réduite.
- La pluie ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener SENCOR SOLUPAK dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS INCORPORÉ :

- Voir les directives sur l'incorporation figurant sur l'étiquette des produits d'association.
- Éviter d'incorporer en profondeur, car la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace et les risques de dommages aux cultures seront accrus.
- Incorporer avec des outils qui assurent une incorporation uniforme et à faible profondeur (pulvérisateur, herse, houe rotative, etc.).
- Une seule incorporation donne des résultats satisfaisants; toutefois, une seconde incorporation améliore en général le mélange de l'herbicide avec le sol et la suppression des mauvaises herbes (particulièrement sur les sols à texture grossière).

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE :

- SENCOR SOLUPAK seul ou en mélange en réservoir peut être utilisé pour un traitement en pleine surface après le semis, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes.
- Le traitement en prélevée peut être effectué dans tous les systèmes culturaux (classique, de conservation, avec travail réduit du sol, avec travail sur billons, etc.).
- La pluie ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener SENCOR SOLUPAK dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.
- Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 7 à 10 jours suivant le traitement et que des mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement, réduira les dommages aux cultures, activera le produit chimique et préviendra la formation d'une croûte sur le sol.
- Un temps sec ainsi que des pluies ou une irrigation excessives après le traitement peuvent réduire l'efficacité de l'herbicide.
- Ne pas procéder à une irrigation massive immédiatement après le traitement.

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE :

- Ne pas mélanger SENCOR SOLUPAK avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des surfactants pour un traitement en postlevée, car d'importants dommages peuvent être causés aux cultures.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée, à moins d'avis contraire.
- La couverture complète de la surface foliaire des mauvaises herbes est essentielle pour une suppression adéquate en postlevée.

TRAITEMENT FRACTIONNÉ (POMMES DE TERRE SEULEMENT):

- Dans le cas d'un traitement fractionné, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée. Éviter de l'incorporer au sol.
- Ne pas utiliser plus de 1,5 kg/ha de produit par saison de croissance.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée, à moins d'avis contraire.

TRAITEMENT EN BANDES :

- Dans le cas d'un traitement en bandes, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée, de la manière indiquée ci-dessus, mais en utilisant proportionnellement moins de SENCOR SOLUPAK par hectare :

$$\frac{\text{Largeur des bandes en cm} \times \text{dose pleine surface/ha}}{\text{Largeur des rangs en centimètres}} = \text{Taux en bandes/ha}$$

- Les mauvaises herbes se trouvant entre les bandes traitées doivent être supprimées par un travail du sol, au besoin; il faut utiliser des écrans de protection pour empêcher le sol fraîchement retourné d'atteindre les bandes traitées.

SOYA - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en prélevée avec 150 à 300 L d'eau par hectare et en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Les traitements avec SENCOR SOLUPAK effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. La semence doit être placée à au moins 4 cm sous la surface du sol.
- VARIÉTÉS : Ne pas utiliser SENCOR SOLUPAK sur les variétés AC Brant, Apache, Baron, Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser SENCOR SOLUPAK, consulter son représentant Bayer CropScience, son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soya.
- NE PAS UTILISER SENCOR SOLUPAK SUR DES SOLS SABLEUX OU SUR DES SOLS À TEXTURE GROSSIÈRE COMPORTANT MOINS DE 2 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.
- Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison, peu importe la méthode employée.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en prélevée¹

Texture du sol	Doses par hectare et matière organique		
	Moins de 2 %	2 à 4 %	Plus de 4 %
GROSSIÈRE	NE PAS UTILISER	550 g	750 g
MOYENNE	750 g	925 g	1,1 kg
FINE	1,1 kg	1,25 kg	1,5 kg

1. REMARQUES CONCERNANT LE SEMIS DIRECT ou LE TRAVAIL MINIMUM : NE PAS UTILISER SENCOR SOLUPAK sur les sols de texture grossière. Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse), les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés : concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v ou surfactant non ionique à 0,1 % v/v.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK ¹ plus Treflan E.C. (480 g/L)	550 g 1,2 L	750 g 1,7 L	750 g 2,4 L
Plus souchet comestible	SENCOR SOLUPAK ¹ plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	550 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	750 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	750 g 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L
	SENCOR SOLUPAK plus Frontier ²	550 g 1,25 - 1,4 L	750 g 1,25 - 1,4 L	750 g 1,25 - 1,4 L
Graminées annuelles et feuilles larges annuelles non résistantes aux triazines	SENCOR SOLUPAK Plus Axiom DF ³	0,5 kg 0.84 kg	0,65 kg 1,12 kg	0,83 kg 1,26 kg

1. Sur des sols argileux lourds de type Brookston, la dose de SENCOR SOLUPAK doit être accrue au maximum (1,1 kg/ha) pour assurer une suppression tout au long de la saison.
2. La dose la plus faible de l'herbicide Frontier ne permet qu'une répression du souchet comestible.
3. Le mélange en réservoir avec l'herbicide Axiom DF peut être appliqué jusqu'à 7 jours avant le semis.

SENCOR SOLUPAK utilisé en prélevée, après l'incorporation en présemis d'autres herbicides

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Treflan E.C. (480 g/L) suivi de SENCOR SOLUPAK ¹	1,2 L	1,7 L	2,4 L
		550 - 750 g	750 - 1100 g	1,1 - 1,5 kg
Plus souchet comestible	Dual Magnum ou Dual II Magnum suivi de SENCOR SOLUPAK ¹	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
		1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L	1,15 - 1,75 L
		550 - 750 g	750 - 1100 g	1,1 - 1,5 kg

1. La dose de SENCOR SOLUPAK est fonction de la teneur en matière organique du sol. Voir les doses pour SENCOR SOLUPAK utilisé seul. Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de SENCOR SOLUPAK peuvent être réduites de 25 %.

**SENCOR SOLUPAK utilisé seul ou en mélange en réservoir (semis direct ou travail minimum)
en présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en traitement non sélectif**

Mauvaises herbes supprimées	Produits ¹	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles ³	SENCOR SOLUPAK ²	Ne pas utiliser	0,75 - 1,1 kg	1,1 - 1,5 kg
Plus les espèces résistant aux triazines	SENCOR SOLUPAK plus linuron 480 g/L ou linuron 50 % DF	Ne pas utiliser	560 g 1,75 L 1,7 kg	730 g 2,0 L 2,0 kg
Plus les graminées	SENCOR SOLUPAK plus Dual Magnum ou Dual II Magnum plus linuron 480 g/L ou linuron 50 % DF	Ne pas utiliser	560 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L 1,75 L 1,7 kg	730 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L 2,0 L 2,0 kg
	SENCOR SOLUPAK plus Pursuit (240 g a.e./L)	Ne pas utiliser	0,53 - 1,0 kg 312- 420 mL	0,64-1,3 kg 312-420 mL
Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-devant, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et vivaces déjà levées	L'un des traitements ci-dessus, plus Roundup Original 360 Liquide ⁴ ou Roundup Transorb Liquide ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴	Ne pas utiliser	1,25 L 1,25 L 1,25 L	1,25 L 1,25 L 1,25 L
Graminées annuelles et feuilles larges annuelles non résistantes aux triazines ⁵	SENCOR SOLUPAK plus Axiom DF ⁶	Ne pas utiliser	0,65 kg 1,12 kg	0,83 kg 1,26 kg
Graminées annuelles et feuilles larges annuelles, y inclus les mauvaises herbes résistantes aux triazines ⁵	SENCOR SOLUPAK plus Axiom DF ⁶ plus Lorox DF	Ne pas Utiliser	0,6 kg 1,12 kg 1,7 kg	0,65 kg 1,26 kg 2,0 kg
Pour un traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et les vivaces	L'un des 2 traitements ci-dessus plus Roundup Original 360 Liquide ⁴ ou Roundup Transorb Liquide ⁴	Ne pas utiliser	2,5 L 2,5 L	2,5 L 2,5 L

(suite en page suivante)

**SENCOR SOLUPAK utilisé seul ou en mélange en réservoir (semis direct ou travail minimum)
en présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en traitement non sélectif (suite)**

Mauvaises herbes supprimées	Produits ¹	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces et une suppression résiduelle de mauvaises herbes annuelles y compris l'arroche étalée jusqu'au stade de 10 feuilles	SENCOR SOLUPAK ⁸ plus Roundup Original 360 Liquide ⁴ ou Roundup Transorb Liquide ⁴ ou Touchdown 480 ⁴ ou Touchdown iQ ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴ ou Nufarm Credit Liquide ⁴ ou Vantage ⁴ ou Vantage Plus ⁴ ou Roundup WeatherMax Herbicide Liquide avec la Technologie Transorb 2 ⁴	Ne pas utiliser	0,75 – 1,1 kg 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,6-2,7 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 1,67 L	1,1-1,5 kg 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,6-2,7 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 1,67 L
Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et la suppression résiduelle contre les mauvaises herbes annuelles ⁷	SENCOR SOLUPAK plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	0,67 – 0,75 kg 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	0,75 – 1,1 kg 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	1,1 – 1,5 kg 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Le traitement ci-dessus plus Roundup Original 360 Liquide ⁴ ou Roundup Transorb Liquide ⁴ ou Touchdown 480 ⁴ ou Touchdown iQ ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴ ou Nufarm Credit Liquide ⁴ ou Vantage ⁴ ou Vantage Plus ⁴		2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L 2,6 - 2,7 L 2,35 – 2,5 L 2,35 – 2,5 L 2,35 – 2,5 L 2,35 – 2,5 L 2,35 – 2,5 L	

- Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes levées annuelles, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :
 - concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
 - surfactant non ionique à 0,1 % v/v
 - huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide *glyphosate*, seulement)
- Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes de moins de 4 cm, ajouter de l'herbicide Gramoxone Liquide avec Agent Mouillant à raison de 2,5 L/ha.
- Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées nuisibles ou lorsque la population de mauvaises herbes à feuilles larges est dense.
- Les doses peu élevées de Roundup, Touchdown, Glyphos, Credit ou Vantage n'assurant pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de Roundup, Touchdown, Glyphos, Credit ou Vantage au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
- Au cas où des mauvaises herbes seraient présentes au moment du traitement, appliquer ce mélange en réservoir avec l'herbicide Roundup.
- Le mélange en réservoir avec l'herbicide Axiom DF peut être appliqué jusqu'à 7 jours avant le semis.

7. Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matière organique (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols le plus fins.
8. Consulter le tableau qui s'intitule « SENCOR SOLUPAK utilisé seul en prélevée » pour les doses spécifiques basés sur les types de sols et la teneur en matière organique.

**Applications en prélevée de SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir
(pour tous les systèmes culturaux, à moins d'indications contraires)**

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Travail conventionnel SENCOR SOLUPAK ^{2, 3, 5} plus Dual Magnum ⁶ ou Dual II Magnum ⁶	550 - 750 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L
	Semis direct ou travail minimum SENCOR SOLUPAK ^{1, 2, 3, 5} plus Dual Magnum ⁶ ou Dual II Magnum ⁶	550 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L
	SENCOR SOLUPAK plus Axiom DF ⁴	500 g 840 g	650 g 1120 g	830 g 1260 g
	SENCOR SOLUPAK plus Frontier	550 g 1,1 - 1,25 L	670 g 1,1 - 1,4 L	750 g 1,1 - 1,4 L
Les mauvaises herbes énumérées ci-dessus, plus suppression partielle de la morelle noire et du panic millet	Travail conventionnel SENCOR SOLUPAK ² plus Pursuit (240 g a.e./L)	550 - 750 g 312 - 420 mL	750 - 1100 g 312- 420 mL	1,1 - 1,5 kg 312-420 mL
	Semis direct ou travail minimum SENCOR SOLUPAK ^{1, 5} plus Pursuit (240 g a.e./L)	Ne Pas utiliser	0,53 - 1,0 kg 312-420 mL	0,64 - 1,33 kg 312-420 mL
Feuilles larges et graminées annuelles, y compris les espèces résistants aux triazines et la morelle (morelle noire de l'est, morelle d'Amérique) ⁶	Travail conventionnel SENCOR SOLUPAK ⁵ plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	440 - 530 g 1,0 - 2,0 kg 1,0 - 2,0 L	530 - 750 g 1,0 - 2,4 kg 1,0 - 2,5 L	750 - 1000 g 1,0 - 2,4 kg 1,0 - 2,5 L
	Semis direct ou travail minimum SENCOR SOLUPAK ¹ plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	Ne Pas utiliser	560 g 1,7 kg 1,75 L	730 g 2,0 kg 2,0 L
	SENCOR SOLUPAK plus Lorox DF plus Axiom DF ⁴	500 g 1,4 kg 840 g	600 g 1,7 kg 1120 g	650 g 2,0 kg 1260 g
	SENCOR SOLUPAK ¹ plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L plus Dual Magnum ⁴ ou Dual II Magnum ⁴	465 g 1,4 kg 1,5 L 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	565 g 1,7 kg 1,75 L 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	665 g 2,0 kg 2,0 L 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L

(suite en page suivante)

**Applications en prélevée de SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir
(pour tous les systèmes culturaux, à moins d'indications contraires) (suite)**

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles, y compris les espèces résistant aux triazines et la morelle (morelle noire de l'est, morelle d'Amérique) ⁶ (suite)	SENCOR SOLUPAK plus Lorox DF plus Frontier	Ne pas utiliser	480 - 670 g 1,4 - 1,7 kg 1,1 - 1,4 L	670 - 750 g 1,7- 2,0 kg 1,1 - 1,4 L
	Travail conventionnel SENCOR SOLUPAK plus Broadstrike Dual (923 g/L) ⁷	400 - 530 g 1,85 - 2,4 L	530 - 670 g 1,85 - 2,4 L	530 - 670 g 1,85 - 2,4 L
Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et la vivaces déjà levées	L'un des traitements ci-dessus, en semis direct ou travail minimum plus Roundup Original 360 Liquide ^{8,9} ou Roundup Transorb Liquide ^{8,9} ou Glyphos AU Soluble Concentrate ^{8,9}	Ne Pas Utiliser	1,25 L 1,25 L 1,25 L	1,25 L 1,25 L 1,25 L
	Semis direct ou travail minimum SENCOR SOLUPAK plus Lorox DF plus Axiom DF plus Roundup Original 360 Liquide ⁹ ou Roundup Transorb Liquide ⁹	Ne Pas Utiliser	600 g 1,7 kg 1120 g 2,5 L 2,5 L	650 g 2,0 kg 1260 g 2,5 L 2,5 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, les mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Semis direct ou travail minimum SENCOR SOLUPAK ^{1,2,3,5} plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	550 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	750 - 1100 g 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L	1,1 - 1,5 kg 1,15 - 1,75 L 1,15 - 1,75 L
	plus Roundup Original 360 Liquide ⁹ ou Roundup Transorb Liquide ⁹ ou Touchdown 480 ⁹ ou Touchdown iQ ⁹ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁹ ou Nufarm Credit Liquide ⁹ ou Vantage ⁹ ou Vantage Plus ⁹		2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L 2,6 - 2,7 L 2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L 2,35 - 2,5 L	
Pour un traitement non sélectif plus efficace contre les graminées et feuilles larges annuelles de moins de 4 cm de hauteur	Semis direct ou travail minimum SENCOR SOLUPAK ^{1,2} plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant ¹⁰	Ne Pas utiliser	750 - 1100 g 2,5 L	1,1 - 1,5 kg 2,5 L

1. En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM : Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes levées annuelles, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :
 - concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
 - surfactant non ionique à 0,1 % v/v
 - huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec des herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- l'herbicide *glyphosate*, seulement)
2. La dose de SENCOR SOLUPAK est fonction de la teneur en matières organiques du sol. Voir les doses pour SENCOR SOLUPAK utilisé seul.
3. Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de SENCOR SOLUPAK peuvent être réduites de 25 %.
4. En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM, NE PAS UTILISER ce mélange en réservoir sur les sols de texture grossière.
5. Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matières organiques (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols le plus fins.
6. La morelle noire et la morelle d'Amérique sont supprimées par un mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum seulement.
7. Parmi les doses possibles, n'utiliser les doses les plus élevées de SENCOR SOLUPAK et de l'herbicide Broadstrike Dual que s'il y a combinaison des facteurs suivants : importants résidus de végétaux à la surface du sol, forte concurrence exercée par les mauvaises herbes et sol ayant une teneur en matière organique supérieure à 4 %.
8. À l'exception des mélanges en réservoir avec l'herbicide Axiom DF ou l'herbicide Frontier.
9. Les doses peu élevées de Roundup, Touchdown, Glyphos, Credit ou Vantage n'assurant pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette de Roundup, Touchdown, Glyphos, Credit ou Vantage au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
10. Utiliser ce mélange en réservoir après le semis, mais pas plus de trois jours avant la levée de la culture.

POMMES DE TERRE EST DU CANADA, CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET TERRES IRRIGUÉES DANS L'OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite dans 100 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique.
- Avant d'utiliser SENCOR SOLUPAK, consulter son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des nouvelles variétés de pommes de terre.
- Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.
- Si un buttage est effectué avant la levée, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent sur le fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs. Des travaux culturaux additionnels dans les rangs de pommes de terre peuvent également se révéler utiles pour améliorer la suppression des mauvaises herbes.
- Les doses les plus élevées sont recommandées pour les variétés tardives, lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire ou lorsque la culture est fortement infestée.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul ou en mélange en réservoir en prélevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Feuilles larges et graminées annuelles. Répression du chiendent et du souchet comestible à la dose élevée.	SENCOR SOLUPAK	550-1500 g
Plus les graminées.	SENCOR SOLUPAK plus Dual Magnum ² ou Dual II Magnum ²	750 - 1500 g 1,25 - 1,75 L 1,25 - 1,75 L
Plus les mauvaises herbes de plus de 4 cm de hauteur et le chiendent.	SENCOR SOLUPAK plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant	750 - 1100 g 2,75 L
Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris les mauvaises herbes résistant aux triazines dans les champs de pommes de terre hâtives.	SENCOR SOLUPAK ³ plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	560 - 840 g 1,5 - 2,4 kg 1,6 - 2,5 L
Mauvaises herbes ci-dessus dans les champs de pommes de terre tardives.	SENCOR SOLUPAK plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	1,0 - 1,1 kg 3,0 - 3,6 kg 3,0 - 3,75 L
Forte infestation de graminées annuelles ou de morelle dans les champs de pommes de terre tardives.	SENCOR SOLUPAK plus Dual Magnum ² ou Dual II Magnum ² plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	700 - 1000 g 1,15 - 1,6 L 1,15 - 1,6 L 1,9 - 2,8 kg 2,0 - 3,0 L

1. Traiter immédiatement après le semis ou le buttage. Éviter d'incorporer au sol. Si le buttage est effectué avant l'émergence, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent sur le fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs.
2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.
3. SENCOR SOLUPAK utilisé à une dose de 560 g/ha a permis une suppression efficace des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les pommes de terre tardives dans les régions des Maritimes au Canada. Des doses supérieures sont recommandées pour les variétés plus tardives, lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire ou lorsque la culture est fortement infestée.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en postlevée hâtive¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Graminées et feuilles larges annuelles ²	SENCOR SOLUPAK	550 - 1500 g
Graminées annuelles ⁴ , y inclus Maïs spontané, Ivraie de Perse, Blé et orge spontanés de printemps, Folle avoine, Panic millet sauvage, Chiendent ⁵ , Muhlenbergie feuillée	SENCOR SOLUPAK plus Venture L ³	550 g 0,6 - 2,0 L ⁶

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide SENCOR SOLUPAK. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide SENCOR SOLUPAK et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application. Il est possible que les feuilles jaunissent ou brûlent temporairement, tout particulièrement si les conditions de croissance ne sont pas idéales (températures fraîches, pluvieux ou nuageux). Éviter les traitements en postlevée dans de telles conditions.
2. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur. Employer une dose élevée pour supprimer les graminées ou bien lorsqu'il y a une population dense de feuilles larges.
3. Ne pas récolter dans les 90 jours suivant le traitement.
4. Appliquer sur les graminées annuelles en pleine croissance au stade 2 à 5 feuilles complètes. Pour sétaires vertes et glauques appliquer au stade 2 à 4 feuilles complètes.
5. Appliquer sur les plantes en pleine croissance qui ont 3 à 5 feuilles complètement développées.
6. Se reporter à l'étiquette de l'herbicide Venture L pour connaître le tableau de mauvaises herbes/doses d'application.

**SENCOR SOLUPAK utilisé en prélevée ou en postlevée hâtive¹
après un traitement en présemis incorporé avec un autre herbicide
ou SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé**

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Feuilles larges et graminées annuelles (moins de 4 cm de hauteur), y compris le souchet comestible	SENCOR SOLUPAK plus Dual Magnum ² ou Dual II Magnum ²	750 - 1500 g 1,25 - 1,75 L 1,25 - 1,75 L
Forte infestation d'échinochloa pied-de-coq, de graminées annuelles et de feuilles larges (moins de 4 cm de hauteur)	SENCOR SOLUPAK plus Eptam 8-E	750 - 1100 g 4,25 - 5,5 L

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide SENCOR SOLUPAK. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide SENCOR SOLUPAK et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.
2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en traitement fractionné (en prélevée ou en postlevée hâtive¹)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Graminées et feuilles larges annuelles	SENCOR SOLUPAK	Pas plus de 1,5 kg par saison de croissance

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide SENCOR SOLUPAK. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide SENCOR SOLUPAK et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.

MAÏS DE GRANDES CULTURES - EST DU CANADA

SENCOR SOLUPAK peut être utilisé en mélange triple avec des herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum et de l'atrazine ou en mélange double avec l'herbicide Primextra II Magnum. Utiliser la dose prescrite pour une pulvérisation en pleine surface en prélevée avec 150 à 300 L d'eau par hectare. Ne pas utiliser sur le maïs sucré ou le maïs de semence. Les traitements d'herbicide mélangés en réservoir suppriment certaines graminées et feuilles larges, surtout l'abutilon. La semence doit être placée à au moins 4 cm de profondeur. Ne pas utiliser après la levée du maïs. Certaines variétés de maïs résistent mal à SENCOR SOLUPAK. N'utiliser SENCOR SOLUPAK que sur les variétés suivantes.

Pioneer	Hyland	Asgrow	Cargill	Renk	Funk's
3737 3803	LG2350	RX578	4587	R148	G4309
3925 3902	LG2461		5157		G4299
3906 3790	HL2803				
3744 3772	HL2570				
3732 3475					
COOP	NK	DeKalb	Ferguson	Golden Harvest	Garst
6356	PX9214	DK-485	8758	H-2410	8882
	N4350	DK-535	8868	8808	
Agri	Pickseed	First Line	Cardinal		
501	5577	1783	MX285		

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha ²
Graminées et feuilles larges annuelles	SENCOR SOLUPAK ¹ plus Dual Magnum ou Dual II Magnum plus atrazine 500 g/L	400 - 675 g 1,15 L 1,15 L 2,2 L
	SENCOR SOLUPAK ¹ plus Primextra II Magnum	400 - 675 g 2,6 L

1. Une dose de 675 g/ha de SENCOR SOLUPAK doit être utilisée si l'on s'attend à une forte infestation de mauvaises herbes.
2. Ne pas utiliser sur les sols sableux ou légers. N'utiliser que sur des sols à texture moyenne à fine.

TOMATES TRANSPLANTÉES (CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION SEULEMENT) - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les tomates semées en place.
- La quantité totale de SENCOR SOLUPAK utilisée ne doit pas dépasser 1 kg/ha s'il s'agit de SOLS GROSSIERS, 1,5 kg/ha s'il s'agit de SOLS MOYENS ou 1,8 kg/ha s'il s'agit de SOLS FINS par saison de récolte.
- Ne pas utiliser les quantités totales de SENCOR SOLUPAK indiquées ci-dessus pour chaque type de sol en moins de 35 jours.
- Laisser s'écouler au moins 14 jours entre les traitements.
- Éviter de traiter les tomates lorsque les conditions ne sont pas favorables.
- Le traitement en postlevée peut causer des dommages ou retarder la maturation de la récolte lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales : sécheresse, inondation, temps frais, pluvieux ou nuageux, par exemple, juste avant ou pendant le traitement. La température ne devrait pas être inférieure à 15 °C ou supérieure à 30 °C, sans quoi un certain stress sera ressenti par les plants. Attendre qu'il y ait eu trois jours de temps ensoleillé après une période de temps frais ou nuageux avant d'effectuer un traitement en postlevée avec SENCOR SOLUPAK.
- Les variétés ne possèdent pas toutes la même tolérance à SENCOR SOLUPAK. Dans le cas des nouvelles variétés dont la tolérance à SENCOR SOLUPAK est inconnue, procéder à des essais sur de petites surfaces.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en postlevée

Culture	Doses par hectare	Remarques
Tomates transplantées (cultivées pour la transformation seulement); Mauvaises herbes de moins de 4 cm de hauteur	Traitement simple 375 g - 1,1 kg	Éviter de pulvériser au moins les deux tiers supérieurs du feuillage des plants. On obtient d'ordinaire les meilleurs résultats en faisant le traitement environ trois semaines après la mise en terre des plants. Utiliser la dose la plus faible pour les sols sableux. La dose la plus faible peut ne pas assurer une suppression acceptable des graminées. Prévoir un délai de 60 jours entre le traitement et la récolte.
	Traitement fractionné 200 g	Traiter de nouveau après la levée de nouvelles mauvaises herbes. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par saison. Il est possible que le traitement ne supprime pas les graminées de façon satisfaisante. Ne pas récolter dans les 30 jours qui suivent le traitement. Par temps ensoleillé, les traitements doivent être effectués en après-midi ou tôt en soirée.

NOTE POUR LE TRAITEMENT FRACTIONNÉ SEULEMENT : Le fongicide Bravo 500, utilisé à raison d'une dose de 2,4 à 4,8 L/ha, peut être mélangé avec SENCOR SOLUPAK selon les doses et les directives prescrites pour SENCOR SOLUPAK en traitement fractionné. Se reporter à l'étiquette du fongicide Bravo 500 pour connaître les maladies supprimées et les recommandations particulières.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir, en présemis incorporé, suivi de SENCOR SOLUPAK seul, en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L) suivi de	330 - 400 g 1,2 L	500 - 750 g 1,7 L	800 - 900 g 2,4 L
	SENCOR SOLUPAK (postlevée)	600 g	750 g	800 - 900 g

REMARQUE : Pour une meilleure suppression des feuilles larges et des graminées annuelles tout au long de la saison, pulvériser un mélange en réservoir de SENCOR SOLUPAK avec l'herbicide Treflan E.C. et procéder à une incorporation en présemis avant de repiquer les tomates. Ensuite, procéder à un traitement dirigé en postlevée avec SENCOR SOLUPAK lorsque les mauvaises herbes ayant survécues ne mesurent pas plus de 2,5 cm de hauteur et que les plants repiqués sont bien établis (trois semaines après le repiquage). Les plants repiqués doivent s'être remis du choc causé par le repiquage et la nouvelle pousse doit être évidente. Ce deuxième traitement avec SENCOR SOLUPAK est d'ordinaire prévu pour le début de juillet; il doit avoir lieu au moins 21 jours après le repiquage des tomates et 60 jours avant la récolte. La bouillie pulvérisée devrait être dirigée sur les mauvaises herbes qui sortent de façon à réduire au minimum le contact avec les plants. La dose totale des deux traitements de SENCOR SOLUPAK ne doit pas excéder la dose maximale totale de ce produit pour chaque type de sol. Ne pas mélanger ou utiliser d'autres pesticides sur les tomates dans les 24 heures qui suivent un traitement avec SENCOR SOLUPAK. Si la concurrence exercée par les mauvaises herbes est de légers à moyenne, il peut être inutile de procéder à un second traitement avec ce produit. Un travail du sol à faible profondeur peut également servir à compléter la suppression des mauvaises herbes qui ne sont pas normalement supprimées par SENCOR SOLUPAK.

SENCOR SOLUPAK Herbicide utilisé en mélange en réservoir, en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles, y compris la morelle et le souchet comestible	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	330 g 1,1 L	670 g 2,1 L	670 g 2,1 L
	plus Dual Magnum	1,0 L	1,25 L	1,25 L
	ou Dual II Magnum	1,0 L	1,25 L	1,25 L

ATTENTION : CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR PEUT ENDOMMAGER LES PLANTS REPIQUÉS ET RÉDUIRE LEUR RENDEMENT S'ILS ONT ÉTÉ AFFAIBLIS POUR UNE RAISON QUELCONQUE. POUR ÉVITER LES DÉGÂTS, NE REPIQUER QUE DES PLANTS EN BONNE SANTÉ; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS FRAIS OU PLUVIEUX OU LORSQUE LES CONDITIONS NE SONT PAS IDÉALES. SUIVRE EXACTEMENT LES DIRECTIVES CONCERNANT LE TRAITEMENT ET L'INCORPORATION. Ne pas utiliser ce mélange plus d'une fois par année. Pulvériser la solution puis l'incorporer à faible profondeur (5 à 7,5 cm). Repiquer ensuite les tomates à une profondeur de 5 à 10 cm; ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.

ASPERGERAIES (établies) - EST ET OUEST DU CANADA

SENCOR SOLUPAK est recommandé pour les traitements en pleine surface avec un équipement de pulvérisation au sol en prélevée pour les aspergeraies établies au début du printemps, avant la levée des turions ou pousses ou après la dernière coupe. Utiliser la dose prescrite avec de 100 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales. Ne pas employer sur les nouveaux semis ou sur de jeunes plants au cours de la première saison de croissance après la plantation des griffes. Ne pas traiter les champs établis après la levée des turions.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en prélevée

Culture	Dose par ha	Remarques
Aspergeraies (établies)	1,5 kg	Si le champ doit être travaillé avec un pulvérisateur, traiter avec SENCOR SOLUPAK après le travail du sol, mais avant la levée des plants. Ne pas utiliser dans les 14 jours qui précèdent la récolte.

LUPINS BLANCS DOUX

PROVINCES DES MARITIMES AU CANADA SEULEMENT

- **NE PAS UTILISER SUR DES LUPINS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE.**
- Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales.
- La semence doit être déposée à au moins 4 cm de profondeur.
- Ne pas utiliser sur des sols à texture GROSSIÈRE ayant moins de 2 % de matière organique.
- Traiter au moment du semis ou en une opération distincte, avant la levée de la culture.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison.
- Les traitements avec SENCOR SOLUPAK effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture.
- Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée et la population peut être réduite, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours.
- Ne pas employer les tiges et les feuilles traitées pour l'alimentation humaine ou animale.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes annuelles	SENCOR SOLUPAK	560 g	675 g	675 g
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle ¹	SENCOR SOLUPAK plus Dual Magnum ¹ ou Dual II Magnum ¹	675 g	675 g	675 g
		1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L
		1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L

1. Pour obtenir une suppression optimale de la morelle et pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser la dose la plus élevée des herbicides Dual Magnum or Dual II Magnum.

CAROTTES DE TRANSFORMATION - CANADA ATLANTIQUE SEULEMENT

- N'utiliser que sur les carottes de transformation déjà traitées en prélevée avec de l'herbicide linuron (1100 g m.a./ha; veuillez consulter l'étiquette de chacun des produits pour connaître les recommandations, le mode d'emploi, les restrictions et les précautions).
- Appliquer SENCOR SOLUPAK lorsque la quatrième feuille de la plupart des plants de carotte est partiellement déployée; la seconde application, si nécessaire, doit être effectuée lorsque la cinquième feuille est partiellement déployée (environ 6 jours après la première application).
- Toutes les variétés de carotte ne sont pas également tolérantes à SENCOR SOLUPAK: il est recommandé de limiter la première application de ce produit à une petite superficie pour chaque cultivar, avant de traiter à grande échelle.
- Il pourrait être nécessaire de retarder la récolte des cultivars les plus sensibles traités avec SENCOR SOLUPAK.
- Ne pas appliquer sur des sols de TEXTURE GROSSIÈRE contenant moins de 2 % de matière organique.

Application de SENCOR SOLUPAK seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Produit	Dose par hectare
Annuelles, incluant matricaire inodore	SENCOR SOLUPAK	375 g

ARBRES FRUITIERS NOUVELLEMENT PLANTÉS - EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

- Utiliser sur les pommiers, abricotiers, cerisiers, pêchers, poiriers et pruniers, l'année de la plantation.
- Appliquer la dose spécifiée en traitement incorporé dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare avant de transplanter les arbres fruitiers.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne

sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul ou en mélange en réservoir : en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK ¹	500 g	750 g	1 kg
	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	550 g 1,2 L	750 g 1,7 L	750 g 2,4 L

1. Ne pas utiliser sur les poiriers et pruniers.

PLANTATIONS ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS - EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

- **Utiliser sur les pommiers, abricotiers, pêchers, poiriers, pruniers et cerisiers (cerises douces et cerises acides) établis (en production).**
- Appliquer la dose spécifiée en traitement de prélevée en bandes sous les arbres dans au moins 150 à 300 L d'eau à l'hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par ha
Feuilles larges annuelles	SENCOR SOLUPAK	1,0 kg
Feuilles larges et graminées annuelles, incluant souchet comestible, morelle d'Amérique et morelle noire	SENCOR SOLUPAK plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	1,0 kg 1,75 L 1,75 L
Feuilles larges et graminées annuelles, incluant pâturin annuel, ivraie vivace, orge queue d'écureuil, laitron potager, lamier amplexicaule, laitue scariole et pourpier potager	SENCOR SOLUPAK plus Sinbar ^{1,2,3}	1,0 kg 0,63 kg

1. Ne pas utiliser dans les sols plus légers qu'un loam sableux avec moins de 3 % de matières organiques.
2. Ne pas utiliser sur les abricotiers et pruniers.
3. Ce traitement permet généralement une suppression partielle du chiendent, de la morelle de la Caroline et du souchet comestible.

NOTE À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que Bayer CropScience et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-après. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Bayer CropScience Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et (ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

BLEUETS EN CORYMBE NOUVELLEMENT PLANTÉS EST ET OUEST DU CANADA

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en prélevée de mauvaises herbes

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Dose par hectare	Délai d'attente avant récolte
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges	SENCOR SOLUPAK	1 Kg	2 années

DIRECTIVES QUANT À L'APPLICATION et LIMITATIONS POUR L'UTILISATION

- Appliquer la dose spécifiée en traitement en bandes à la surface du sol et dirigé sur la base des plants de bleuets dans 150 à 300 L d'eau par hectare.
- Appliquer en prélevée de mauvaises herbes.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas utiliser sur les sols contenant moins de 2 % de matière organique.
- La pluie ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener SENCOR SOLUPAK dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.
- NE PAS appliquer lorsqu'il y a risque d'averse (plus de 1 pouce) peu de temps après le traitement.
- NE PAS procéder à une irrigation massive (plus de 1 pouce) après le traitement.
- Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 7 à 10 jours suivant le traitement et que des mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement, réduira les dommages aux cultures, activera le produit chimique et préviendra la formation d'une croûte sur le sol.
- Un temps sec ainsi que des pluies ou une irrigation excessives après le traitement peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes se trouvant entre les bandes traitées doivent être enlevées par un travail du sol, au besoin; il faut utiliser des écrans de protection pour empêcher le sol fraîchement retourné d'atteindre les bandes traitées.

TOMATES TRANSPLANTÉES (destinées au marché frais seulement) - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les tomates semées en place.
- Appliquer après que les tomates transplantées se soient rétablies du choc de transplantation et la nouvelle croissance soit évidente.
- Laisser s'écouler au moins 14 jours entre les traitements.
- Éviter de traiter les tomates lorsque les conditions ne sont pas favorables.
- Le traitement en postlevée peut causer des dommages ou retarder la maturation de la récolte lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales : sécheresse, inondation, temps frais, pluvieux ou nuageux, par exemple, juste avant ou pendant le traitement. La température ne devrait pas être inférieure à 15 °C ou supérieure à 30 °C, sans quoi un certain stress sera ressenti par les plants. Attendre qu'il y ait eu trois jours de temps ensoleillé après une période de temps frais ou nuageux avant d'effectuer un traitement en postlevée avec SENCOR SOLUPAK.
- Les variétés ne possèdent pas toutes la même tolérance à SENCOR SOLUPAK. Dans le cas des nouvelles variétés dont la tolérance à SENCOR SOLUPAK est inconnue, procéder à des essais sur de petites surfaces.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.
- NE PAS appliquer par voie aérienne

Mauvaises herbes supprimées	Produits*	Dose par hectare	Remarques
Feuilles larges et graminées annuelles de moins de 4 cm de hauteur	SENCOR SOLUPAK	200 g	Traiter de nouveau après la levée de nouvelles mauvaises herbes. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par saison. Il est possible que le traitement ne supprime pas les graminées de façon satisfaisante. Ne pas récolter dans les 30 jours qui suivent le traitement. Par temps ensoleillé, les traitements doivent être effectués en après-midi ou tôt en soirée.

*NOTE : Le fongicide Bravo 500, utilisé à une dose de 2,4 à 4,8 L/ha, peut être mélangé en réservoir avec SENCOR SOLUPAK selon les doses et les directives prescrites pour SENCOR SOLUPAK en traitement fractionné. Se reporter à l'étiquette du fongicide Bravo 500 pour connaître les maladies traitées et les recommandations particulières.

UTILISATIONS POUR L'OUEST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

SENCOR SOLUPAK assure une suppression des mauvaises herbes sélective dans les cultures suivantes :

OUEST DU CANADA
<ul style="list-style-type: none">• Orge et blé de printemps• Blé d'hiver (milieu semi-aride)• Pois de grande culture• Pois de conserverie• Pois chiches• Lentilles• Soya• Féveroles• Pommes de terre• Pommes de terre - application par système d'irrigation par aspersion• Aspergeraies (établies)• Brise-vent• Bleuets en corymbe (nouvellement plantés)

SENCOR SOLUPAK peut endommager certaines cultures de rotation :

- Les cultures suivantes : oignon, céleri, poivron, chou, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à SENCOR SOLUPAK et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec SENCOR SOLUPAK pendant l'année en cours ou l'année suivante.
- Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où SENCOR SOLUPAK a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : SENCOR SOLUPAK NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT AUX TRIAZINES; LES HERBICIDES TREFLAN, RIVAL ET EDGE DC NE SUPPRIMENT PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT À LA TRIFLURALINE.

Orge et blé de printemps en postlevée, à raison de 200 g/ha

Amarante à racine rouge, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines; moutarde des champs, renouée persicaire, renouée scabre, stellaire moyenne, tabouret des champs, ortie royale (répression** seulement).

Orge et blé de printemps en postlevée, à raison de 275 à 375 g/ha

Amarante à racine rouge, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, lamier amplexicaule (375 g/ha seulement), moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée persicaire, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, séneçon vulgaire, silène noctiflore, soude roulante (375 g/ha seulement), spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs, vélar fausse giroflée.

Blé d'hiver (milieu semi-aride) - Norstar seulement - en postlevée, à raison de 560 à 750 g/ha

Bourse-à-pasteur, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, tabouret des champs.

Pois chiches et lentilles en postlevée (RÉPRESSION SEULEMENT)**

Chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pois de grande culture, pois de conserverie en postlevée

Chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pois de grande culture, soya, lentilles et féveroles en présemis incorporé avec l'herbicide Treflan E.C.

Brome, brome des seigles, échinochloa pied-de-coq, éragrostide fétide, éleusine de l'Inde, folle avoine, ivraie de Perse, pâturin annuel, sétaire verte, sétaire glauque.

Amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, mollugine verticillée, moutarde des champs, ortie royale, pourpier potager, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, renouée scabre, saponaire des vaches, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pois de grande culture en présemis incorporé avec l'herbicide Rival

Brome, brome des seigles, digitale sanguine, échinochloa pied-de-coq, éragrostide fétide, éleusine de l'Inde, folle avoine, ivraie de Perse, pâturin annuel, sétaire verte, sétaire glauque.

Amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, mollugine verticillée, kochia à balais, moutarde des champs, ortie royale, pourpier potager, renouée des oiseaux, renouée liseron, renouée persicaire, renouée scabre, saponaire des vaches, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Pommes de terre et pommes de terre - application par système d'irrigation par aspersion

Amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée persicaire, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

Brise-vent

Amarante fausse-blite, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, folle avoine, panic capillaire, pourpier potager, renouée liseron, sétaire verte, soude roulante, tabouret des champs.

Lupin bleu

Chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde des champs, neslie paniculée, ortie royale, renouée scabre, sarrasin de Tartarie, spargoute des champs, stellaire moyenne, tabouret des champs.

**La répression est une réduction visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de population et/ou de vigueur) en comparaison avec une région non traitée.

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de SENCOR SOLUPAK recommandées sont fonction de la texture du sol et de sa teneur en matière organique. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec son représentant de Bayer CropScience, son conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents de sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono-argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser SENCOR SOLUPAK sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

PRÉSEMI INCORPORÉ (TRAITEMENT D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS)

- Travailler la terre au cultivateur avant d'effectuer un traitement avec SENCOR SOLUPAK en mélange en réservoir avec un produit d'association. Dans le cas des chaumes, déchaumer et bien enfouir les tiges, à une profondeur de 10 à 15 cm. Un instrument à disque donne les meilleurs résultats. Afin de ne pas concentrer les graines de folle avoine sous la couche traitée, ne pas labourer la terre (avec une charrue à versoir) avant le traitement.
- Les mélanges en réservoir avec SENCOR SOLUPAK peuvent être appliqués en pleine surface, puis incorporés au sol par deux passages dans différentes directions (voir le tableau ci-après pour des directives précises).
- SENCOR SOLUPAK en mélange en réservoir avec un produit d'association recommandé peut être utilisé à l'automne ou au printemps. La première incorporation doit être effectuée dans les 24 heures suivant le traitement. Dans le cas des traitements d'automne, la deuxième incorporation peut être effectuée au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. Il est préférable que les deux incorporations aient lieu à l'automne et qu'elles soient suivies d'un travail du sol à faible profondeur (pulvérisateur ou vibroculteur à 5 à 8 cm de profondeur) au printemps avant le semis.
- L'incorporation faite avec des instruments réglés à une profondeur inférieure à 8 cm ou supérieure à 10 cm peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes et des dommages aux cultures.
- Un traitement inégal ou une incorporation inadéquate de SENCOR SOLUPAK et de l'herbicide d'association peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures, selon les doses utilisées.
- Lorsque les conditions sont difficiles, notamment en cas de maladie des semis, de températures froides, d'un semis trop profond, d'un excès d'humidité, de fortes concentrations de sel ou de sécheresse, les pousses peuvent être affaiblies et le risque de dommage par les herbicides peut être accru. On peut observer un éclaircissement temporaire de la couleur du bord des feuilles ou des cotylédons ainsi qu'un léger retard de croissance. Ces conditions sont vite corrigées et n'ont généralement pas un effet permanent.

Instrument aratoire	Profondeur de travail	Vitesse du tracteur	Remarques
Pulvériseur tandem	8 - 10 cm	7 - 10 km/h	Préférable sur chaume
Vibroculteur	8 - 10 cm	10 - 13 km/h	Ne pas utiliser si le sol est croûté, mou ou trop humide pour assurer un mélange homogène.
Défonceuse	Non recommandé		
Cultivateur à barres			
Herses			
Chisel			
Semoir à houes			

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE

- La semence doit être placée à au moins 5 cm sous la surface du sol.
- Ne pas utiliser sur une culture contre-encroûtée de plantes fourragères.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison.
- Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.
- Pour une couverture optimale, tourner la rampe de pulvérisation de 45° vers l'avant.
- L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible avant 7 à 10 jours après le traitement.
- SENCOR SOLUPAK peut être utilisé lorsque la culture est humectée de rosée, mais l'effet sur les mauvaises herbes peut être réduit s'il pleut dans les six heures qui suivent le traitement.
- L'éclaircissement temporaire (7 à 10 jours) de la teinte de la culture et une légère réduction de la hauteur sont parfois observés, tout particulièrement s'il gèle ou s'il fait exceptionnellement chaud au cours des 24 à 48 heures qui suivent le traitement. S'il a gelé, attendre de 4 à 5 jours avant de traiter la récolte avec SENCOR SOLUPAK.
- L'effet sur les mauvaises herbes et la tolérance de la culture peut être amoindri si le traitement avec SENCOR SOLUPAK a lieu après le stade de croissance précisé.
- Laisser s'écouler de 4 à 5 jours entre le traitement avec SENCOR SOLUPAK et un traitement avec d'autres pesticides, notamment des herbicides contre la folle avoine.

BLÉ ET ORGE DE PRINTEMPS - OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec 80 à 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 30 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain traité dans les 60 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 3 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des terres à faible teneur en matière organique peut entraîner des dommages à la culture allant de la brûlure des feuilles à la réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée pour l'orge afin d'obtenir une suppression résiduelle optimale de la stellaire moyenne et de l'ortie royale ou lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK, utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée sur de l'ORGE DE PRINTEMPS¹

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (voir l'étiquette des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 2 à 5 feuilles (mi-tallage)	SENCOR SOLUPAK	200 - 375 g
	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	SENCOR SOLUPAK plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	200 - 375 g 0,85 - 1,1 L 0,85 - 1,1 L
	de 2 à 3 feuilles	SENCOR SOLUPAK plus Banvel ou Banvel II ou Target Liquide	200 - 275 g 230 mL 230 mL 1,0 - 1,5 L

1. Les variétés Klondike, Leduc, et Johnston tolèrent moins SENCOR SOLUPAK que les autres variétés. Un éclaircissement temporaire de la teinte des plants peut se produire; il peut même, parfois, y avoir rabougrissement de la culture. Traiter ces variétés avec SENCOR SOLUPAK en utilisant l'une des deux méthodes suivantes : 200 à 275 g de SENCOR SOLUPAK seul à l'hectare; 200 g de SENCOR SOLUPAK en mélange en réservoir avec de l'herbicide MCPA. Ne pas mélanger SENCOR SOLUPAK avec les herbicides Banvel, Target ou 2,4-D pour traiter ces variétés.

**SENCOR SOLUPAK, utilisé seul ou en mélange en réservoir,
appliqué en postlevée sur du BLÉ DE PRINTEMPS**

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (voir l'étiquette des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 2 à 5 feuilles (mi-tallage)	SENCOR SOLUPAK	200 - 275 g
	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	SENCOR SOLUPAK plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	200 - 275 g 0,85 - 1,1 L 0,85 - 1,1 L
	de 2 à 4 feuilles ¹	SENCOR SOLUPAK plus Banvel ou Banvel II	200 - 275 g 230 mL 230 mL
	de 2 à 5 feuilles	SENCOR SOLUPAK plus Target Liquide	200 - 275 g 1,0 - 1,5 L

1. La tolérance des cultures peut être réduite au stade quatre feuilles.

BLÉ D'HIVER (MILIEU SEMI-ARIDE) - OUEST DU CANADA

- **N'utiliser que sur la variété Norstar.**
- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 100 L d'eau par hectare à la fin de l'automne (octobre ou novembre).
- Traiter après que la culture a commencé à taller et à développer ses racines secondaires, c'est-à-dire d'ordinaire après le stade trois feuilles. Pour être à ce stade, le blé doit d'ordinaire être semencé au plus tard le 15 septembre. La culture peut être endommagée si les racines secondaires ne sont pas développées au moment du traitement. Avant d'utiliser SENCOR SOLUPAK, examiner les plants pour déterminer si les racines secondaires se sont développées, et ce, même si les plants ont tallé.
- Pour de meilleurs résultats, traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 3 cm de hauteur ou ne présentent des rosettes de 3 cm.
- Ne pas traiter de blé irrigué car des dommages pourraient être causés à la culture.
- Ne pas mélanger SENCOR SOLUPAK avec d'autres pesticides ou engrais liquides.
- L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible jusqu'à ce que la croissance ne reprenne, le printemps suivant.
- N'ensemencer aucune culture pendant les 12 mois qui suivent le traitement.
- La suppression des mauvaises herbes peut être amoindrie si le blé d'hiver est semencé dans un chaume de blé de printemps non travaillé.
- Une chlorose temporaire peut survenir après un traitement avec SENCOR SOLUPAK sur le blé d'hiver, particulièrement si une forte gelée survient.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Produits	Doses par hectare
Brome des toits et feuilles larges annuelles d'hiver	Début du développement des racines secondaires	SENCOR SOLUPAK	560-750 g

POIS DE GRANDE CULTURE - OUEST DU CANADA

- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison, sauf en cas de traitement fractionné.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain traité dans les 70 jours qui suivent le traitement
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK, utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées ²	Produits	Doses par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur)	SENCOR SOLUPAK (traitement simple)	275 - 375 g en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, un traitement fractionné avec SENCOR SOLUPAK peut donner de meilleurs résultats qu'un traitement simple.
	SENCOR SOLUPAK (traitement fractionné)	140 - 190 g par traitement	Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsque survient une deuxième vague de mauvaises herbes ou si les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
Amarante à racine rouge, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, chénopode blanc, moutarde des champs, renouée persicaire, renouée scabre, tabouret des champs	SENCOR SOLUPAK plus MCPA Sodium (300 g/L)	190 g 467 mL	

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Le pois peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de SENCOR SOLUPAK seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement de printemps)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (5 à 6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant de 6 à 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	375 g 1,7 L	375 - 475 g 2,3 - 3,0 L ³
	ou Rival EC	2,2 L	2,2 - 2,8 L ³

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement d'automne)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (4 à 6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant de 6 à 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	475 g 2,3 L	475 - 550 g 3,0 - 3,4 L ³

NOTES CONCERNANT L'UTILISATION DE SENCOR SOLUPAK EN MÉLANGE EN RÉSERVOIR EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENT DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE)

1. Traitement d'automne : avant le gel. Traitement de printemps : lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer des pousses de mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques culturales reconnues.
2. Les doses d'herbicides varient selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose d'herbicide requise est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique (traitement d'automne) ou 5 % de matière organique (traitement de printemps).
 - Dans le cas des sols contenant de 4 à 6 % (traitement d'automne) ou de 5 à 6 % (traitement de printemps) de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
 - Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
 - Dans le cas des sols contenant 10 % ou plus de matière organique, utiliser la plus forte dose recommandée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).
3. Utiliser la dose élevée dans les champs où il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

POIS DE CONSERVERIE - OUEST DU CANADA

- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.
- Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	SENCOR SOLUPAK	275 - 375 g

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Le pois peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de SENCOR SOLUPAK seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

POIS CHICHES - OUEST DU CANADA

- **N'utiliser que sur les types Desi et Kabuli.**
- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	SENCOR SOLUPAK	275 g

1. Traiter lorsque les tiges des pois ont atteint le stade 1 à 3 noeuds au-dessus du sol (hauteur maximale de 6 cm).
REMARQUE : UN TRAITEMENT EFFECTUÉ AU-DELÀ DU STADE DE CROISSANCE RECOMMANDÉ PEUT ENDOMMAGER GRAVEMENT LA CULTURE. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Le pois chiche peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de SENCOR SOLUPAK seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

LENTILLES - OUEST DU CANADA

- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison, sauf si l'on applique les recommandations concernant le traitement fractionné.
- Ne pas faire paître ni récolter un champ pour l'alimentation animale qui a été traité dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain dans les 70 jours suivant le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose élevée dans les champs où l'infestation de mauvaises herbes est forte.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Doses par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	SENCOR SOLUPAK (traitement simple)	275 g en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, le traitement fractionné avec SENCOR SOLUPAK peut donner une meilleure répression (arrêt de croissance) des mauvaises herbes qu'un traitement simple. Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsqu'une deuxième vague de mauvaises herbes apparaît ou lorsque les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
	SENCOR SOLUPAK (traitement fractionné)	140 - 190 g par traitement	

1. Les tiges de lentilles doivent mesurer moins de 15 cm de longueur ou se situer entre les stades 3 à 5 noeuds au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. La lentille peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de SENCOR SOLUPAK seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement d'automne - avant le gel du sol)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol ¹ et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (4-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	475 g 2,3 L	475 - 550 g 3,0 - 3,4 L ³

1. Ne pas utiliser sur des sols tourbeux.
2. La dose de SENCOR SOLUPAK varie selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose requise de SENCOR SOLUPAK est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique.
 - Sur les sols contenant entre 4 et 6 % de matière organique, utiliser la dose recommandée la moins élevée.
 - Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
 - Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus élevée (la suppression des feuilles larges peut ne pas être adéquate).
3. Utiliser la dose élevée de l'herbicide Treflan E.C. si l'infestation de folle avoine est importante.

Le travail du sol printanier qui suit un traitement automnal avec SENCOR SOLUPAK plus l'herbicide Treflan E.C. doit être effectué lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer les mauvaises herbes; ensemercer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques agricoles reconnues.

SOYA - OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- VARIÉTÉS : Ne pas utiliser SENCOR SOLUPAK sur AC Brant, Apache, Baron, OAC Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser SENCOR SOLUPAK, consulter son représentant Bayer CropScience, son détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soya.
- Les maladies des semis, les températures froides, la mise en terre trop profonde, l'humidité excessive, un pH élevé (plus de 7,5), de fortes concentrations salines ou la sécheresse peuvent affaiblir les semis de soya et accroître les risques de dommages par SENCOR SOLUPAK et l'herbicide Treflan E.C. Dans de telles circonstances, la croissance peut être retardée ou le rendement réduit.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitement de printemps)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ¹	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ¹
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	275 - 375 g 1,7 L	375 - 550 g 2,3 - 3,0 L ²

1. La dose de SENCOR SOLUPAK varie avec la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose requise de SENCOR SOLUPAK est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique.
 - Dans le cas des sols contenant de 2 à 3 % de matière organique, utiliser 275 g/ha.
 - Dans le cas des sols contenant de 3 à 6 % de matière organique, utiliser 375 g/ha.
 - Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
 - Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus élevée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).
2. Utiliser une dose élevée de l'herbicide Treflan E.C. si l'infestation de folle avoine est forte.

FÉVEROLES - OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant une forte salinité, laquelle peut être déterminée à l'aide d'un test de conductivité réalisé par un laboratoire provincial. Ne pas utiliser le produit lorsque la conductivité est supérieure à 1 ms/cm si la méthode de 1 à 1 est utilisée ou 2 ms/cm si la méthode standard est utilisée.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitements de printemps)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	275 - 375 g 1,7 L	375 - 550 g 2,3 L

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitements d'automne)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	375 - 475 g 2,3 L	475 - 550 g 3,0 L

REMARQUES CONCERNANT L'UTILISATION DE SENCOR SOLUPAK EN MÉLANGE EN RÉSERVOIR EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENTS DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE)

1. Traitement d'automne : avant le gel. Traitement de printemps : lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer des pousses de mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques culturales reconnues.
2. Les doses d'herbicides varient selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose d'herbicide requise est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique.
 - Dans le cas des sols contenant de 2 à 3 % de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
 - Dans le cas des sols contenant de 3 à 6 % de matière organique, utiliser 375 g/ha pour le traitement de printemps ou 475 g/ha pour le traitement d'automne.

- Dans le cas des sols contenant de 6 à 10 % de matière organique, choisir une dose dans la plage recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
- Dans le cas des sols contenant une teneur en matière organique de 10 % ou plus, utiliser la dose recommandée la plus forte (la suppression des feuilles larges peut ne pas être adéquate).

POMMES DE TERRE MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA ET INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée ou en présemis incorporé avec 100 à 300 L d'eau par hectare.
- Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique.
- Avant d'utiliser SENCOR SOLUPAK, consulter son détaillant de produits chimiques, son représentant Bayer CropScience ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance de nouvelles variétés de pommes de terre.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.
- POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS ADDITIONNELLES EN TERRAIN IRRIGUÉ DANS L'OUEST DU CANADA ET LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI TRAITE DES DIRECTIVES D'EMPLOI POUR LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette du ou des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul ou en mélange en réservoir en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles mesurant moins de 4 cm de hauteur	SENCOR SOLUPAK	375 g
Feuilles larges énumérées ci-dessus plus le sétaire verte	SENCOR SOLUPAK plus Prism ²	280 - 375 g ³ 60 g

1. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide SENCOR SOLUPAK. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide SENCOR SOLUPAK et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de l'herbicide SENCOR SOLUPAK sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application..

2. L'herbicide Prism doit être appliqué avec un surfactant non ionique c-à-d, Citowett Plus, Agral 90 ou Agsurf à raison de 2L par 1000L de solution de pulvérisation (0,2% v.v.).
3. Le taux d'application de l'herbicide Sencor 75DF de 375g par hectare devra être utilisé pour les infestations importantes de mauvaises herbes.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges	SENCOR SOLUPAK plus Eptam 8-E	375 - 550 g 4,25 - 5,5 L

1. Ne pas utiliser sur des sols contenant plus de 7 % de matière organique.

POMMES DE TERRE - APPLICATION PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION

MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA

ET INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les herbicides SENCOR SOLUPAK et Eptam 8-E sont recommandés pour application en prélevée dans les pommes de terre au moyen d'un système d'irrigation par aspersion conformément aux directives figurant sur cette étiquette. Consulter les rubriques sur les cultures de cette étiquette pour connaître les doses recommandées, les mauvaises herbes supprimées ou réprimées, les restrictions et les précautions particulières.

N'appliquer ce produit qu'avec un système d'irrigation par aspersion (systèmes à rampe-pivot, à déplacement latéral ou fixes) doté de buses basse pression. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'aucun autre type de système d'irrigation.

Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut entraîner des dommages à la culture, une baisse de l'efficacité ou l'apparition de résidus de pesticides illégaux dans la culture.

RÉGLAGE : (Système à rampe-pivot et système automoteur à déplacement latéral)

Les systèmes d'irrigation par aspersion doivent permettre l'application uniforme de l'eau et doivent être réglés avec précision pour l'application de SENCOR SOLUPAK. L'étalonnage et la distribution seront d'autant plus précis que le volume de pulvérisation à l'heure sera élevé (mélange plus dilué de produit et d'eau). Pour régler correctement les systèmes à rampe-pivot et à déplacement latéral, suivre les étapes indiquées ci-dessous :

1. Déterminer le nombre de minutes nécessaires pour effectuer une révolution complète tout en appliquant 6 à 19 mm d'eau par hectare.
2. Déterminer le nombre exact de minutes nécessaires pour injecter 3,8 litres d'eau à la pression de fonctionnement.
3. Diviser le temps requis pour une révolution (étape 1) par le temps requis pour injecter 3,8 litres (étape 2) et multiplier par 3,8. Le résultat est le nombre total de litres de mélange produit/eau à verser dans le réservoir ravitailleur.
4. Verser la quantité requise d'eau dans le réservoir ravitailleur et démarrer le système d'agitation. Ajouter ensuite la quantité nécessaire de SENCOR SOLUPAK à la dose recommandée (Voir TRAITEMENT EN PLEINE SURFACE RECOMMANDÉ) dans le réservoir ravitailleur.

EXEMPLE : Si 20 heures (1 200 minutes) sont requises pour une révolution et si 2 minutes sont requises pour injecter 3,8 litres, un total de 2 280 litres de mélange produit/eau sont nécessaires $[(1200 \div 2) \times 3,8 = 2280]$; pour traiter 55 ha à 0,75 kg/ha, 41,25 kg de SENCOR SOLUPAK sont nécessaires.

Ne pas brancher un système d'irrigation employé pour effectuer un traitement avec pesticides au réseau public de distribution d'eau, à moins d'avoir mis en place les dispositifs de sécurité pour service d'eau public décrits sur l'étiquette du pesticide.

Une personne familière avec le système d'irrigation et responsable de son fonctionnement, ou toute personne sous sa supervision, doit, au besoin, arrêter le système et procéder aux réglages nécessaires.

Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape anti-vide et d'un tuyau d'écoulement à basse pression judicieusement situés sur le tuyau d'irrigation de façon à éviter le refoulement du produit et, donc, la contamination de la source d'eau.

Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour automatique à fermeture rapide pour empêcher le refoulement du produit vers la pompe d'injection.

Le tuyau d'injection du pesticide doit également être muni d'une électrovanne (type solénoïde) normalement fermée située sur le côté admission de la pompe d'injection (p. ex. pompe à membrane) conçue pour utilisation avec des pesticides et pouvant être intégrée à un système de verrouillage.

Ne pas appliquer quand la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter.

Pendant l'application du pesticide, maintenir une agitation continue suffisante dans le réservoir ravitailleur de façon à garder l'herbicide en suspension.

L'application d'un volume d'eau supérieur à la quantité recommandée sur cette étiquette peut entraîner l'herbicide hors de la zone d'activité et donc diminuer la performance du produit. Un recoupement insuffisant du schéma d'aspersion peut entraîner une suppression des mauvaises herbes déficiente. Un recoupement excessif du schéma d'aspersion peut entraîner des dommages à la culture. Allouer suffisamment de temps pour permettre l'évacuation complète du pesticide de la tuyauterie et des buses avant de fermer l'alimentation en eau. Pour marquer la fin de la période d'application et s'assurer que le pesticide est complètement évacué, il est possible d'utiliser un colorant indicateur.

Utiliser au moins une partie d'eau pour chaque partie d'herbicide à injecter. L'utilisation d'un plus grand volume d'eau augmentera la précision et l'uniformité de la distribution. L'eau de ruissellement issue de l'irrigation par aspersion doit être pulvérisée de nouveau.

**MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE SENCOR SOLUPAK PLUS EPTAM 8-E¹ :
APPLIQUÉ EN PRÉLEVÉE PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION**

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges	SENCOR SOLUPAK plus Eptam 8-E	375 – 750 g 4,25 - 5,5 L

REMARQUES : APPLICATION EN PRÉLEVÉE PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION :
Appliquer la dose recommandée dans 8 à 19 mm d'eau par hectare par injection continue avec les systèmes à rampe-pivot, ou en au moins 15 à 30 minutes de couverture avec les systèmes fixes ou les systèmes automoteurs à déplacement sur roues. Sur les sols sableux, appliquer dans 8 à 12 mm d'eau et utiliser la dose la plus faible de SENCOR SOLUPAK et Eptam 8-E. Appliquer avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées ou si les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont denses. Ne pas récolter moins de 60 jours après l'application.

1. N'utiliser pas ce produit sur les cultivars Belleisle et Tobique.

ASPERGERAIES (établies) - OUEST DU CANADA

- VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI CONTIENT LES RECOMMANDATIONS APPLICABLES À LA CULTURE DE L'ASPERGE DANS L'EST DU CANADA.

BRISE-VENT - OUEST DU CANADA

- Appliquer la dose recommandée sous forme de traitement de pleine surface en présemis incorporé dans au moins 100 à 225 L d'eau par hectare
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas utiliser dans les sols contenant moins de 5 % de matière organique.
- La suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être satisfaisante dans les sols contenant 10 % ou plus de matière organique.
- La présence de maladies de plantules, le temps frais, un semis trop profond, un excès d'humidité, un pH supérieur à 7,5, une forte concentration en sel et la sécheresse peuvent affaiblir les plantules et augmenter les risques de dommages causés par le mélange en réservoir des herbicides SENCOR SOLUPAK et Treflan E.C.

SENCOR SOLUPAK UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter à l'étiquette des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface.

SENCOR SOLUPAK utilisé en mélange en réservoir en présemis incorporé (traitements de printemps)

Culture	Produits	Doses par hectare
Espèces utilisées comme brise-vent : Frêne vert Caragana Cerisier de Virginie Lilas tardif Peuplier Amélanchier Argousier	SENCOR SOLUPAK plus Treflan E.C. (480 g/L)	400 g 5,2 L

NOTE À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que Bayer CropScience et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-après. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Bayer CropScience Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et (ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

BLEUETS EN CORYMBE NOUVELLEMENT PLANTÉS

- OUEST DU CANADA

- VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI CONTIENT LES RECOMMANDATIONS APPLICABLES À LA CULTURE DE BLEUETS EN CORYMBE (NOUVELLEMENT PLANTÉS) DANS L'EST DU CANADA.

LUPIN BLEU - OUEST DU CANADA

- **NE PAS UTILISER SUR DES LUPINS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE.**
- Ne pas employer les tiges et les feuilles traitées pour l'alimentation animale.
- Utiliser les doses prescrites pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation im portante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.

SENCOR SOLUPAK utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes² réprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur)	SENCOR SOLUPAK	275 g

1. Traiter lorsque les tiges des lupins ont atteint le stade 2 à 3 noeuds au-dessus du sol. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Le lupin peut n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide SENCOR SOLUPAK seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

120917

SENCOR, SOLUPAK et AXIOM sont des marques déposées de Bayer.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.

SENCOR® SOLUPAK®
HERBICIDE
CONTENU NET 500 GRAMS

GARANTIE : métribuzine 75%

NO. D'HOMOL. 20968 LOI P.A.



ATTENTION

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS